



Commune de
Val-de-Travers

Campagne d'entretien des arbres d'avenues

Dans le cadre de la campagne annuelle de l'entretien des arbres et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié qu'une trentaine d'arbres devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier, Buttes, Môtiers et Couvet.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des questions sanitaires et de sécurité.

Tout d'abord, afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers du domaine public mais également pour permettre d'effectuer

les différents travaux de taille dans des conditions de sécurité optimales. En effet, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et également contaminer d'autres sujets sains.

L'ensemble de ces arbres seront remplacés afin d'effectuer un rajeunissement de nos allées et des parcs.

Cette démarche permet ainsi de sauvegarder notre important patrimoine que constituent les différents arbres d'allées.

OUI au contre-projet du Conseil d'Etat « HNE-Demain »

Le 12 février, la population est appelée à trancher entre l'initiative qui demande deux hôpitaux de soins aigus dans le canton et le contre-projet du Conseil d'Etat « HNE-Demain ».

Dès le début des réflexions relatives à la réorganisation spatiale de l'HNE, le Conseil communal a participé à différents groupes de suivi afin de transmettre ses préoccupations et formuler des propositions concrètes qui ont été discutées et négociées.

Arrivé au terme d'un processus qui aura duré près de 2 ans, le Conseil communal recommande tout d'abord de rejeter l'initiative dans la mesure où cette dernière ne dit pas un seul mot sur l'existence du site de Couvet dont l'avenir serait ainsi menacé au profit de 2 hôpitaux redondants et passésistes.

Il recommande en revanche d'approuver le contre-projet du Conseil d'Etat pour les raisons suivantes :

- 1) Le site de Couvet est reconnu comme l'une des trois « portes d'entrée » de l'HNE alors que le nombre de sites hospitaliers passera de 6 à 3, Val-de-Travers tirant son épingle du jeu par rapport à d'autres régions. Le transport en ambulance au départ de la polyclinique de Couvet conti-

nuera ainsi à ne pas être facturé au patient.

- 2) Il conserve sa vocation de centre de soins avec une polyclinique, un SMUR, un cabinet de groupe, des consultations spécialisées, un plateau technique avec radiologie et laboratoire, mais aussi avec l'arrivée d'autres partenaires de santé.
- 3) Le nombre d'emplois est globalement maintenu, même s'il ne s'agit pas forcément des mêmes fonctions.

- 4) La polyclinique est maintenue et ouverte de 8 h à 22 h, les autorités cantonales s'engageant à organiser une réponse sanitaire entre 22 h et 8 h, par une collaboration avec la médecine de garde (0848 134 134) et le SMUR.

Après la relève des médecins de famille qui est garantie pour ces prochaines années et la pérennisation du service des ambulances, le Conseil communal relève que le contre-projet complète parfaitement la couverture sanitaire de notre région.

Le Conseil communal invite la population à se prononcer de la manière suivante : **a) Initiative : NON ; b) Contre-projet : OUI ; c) Question subsidiaire : contre-projet**



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (02/24)

© Loïse Valverde



Echo des autorités

Un programme pour fil rouge

Riche d'une vingtaine de mesures, le programme de législation 2016-2020 entend promouvoir et améliorer encore les « qualités naturelles » de Val-de-Travers. Décliné en « fiches de projet », ce document (accessible sur le site www.val-de-travers.ch) a été voulu le plus concret possible. Toutefois, s'il repose en grande partie sur l'action politique menée par les autorités, il implique également la contribution d'autres acteurs, y compris du secteur privé.

C'est la raison pour laquelle il importe au Conseil communal de rendre sa démarche la plus lisible

possible, en profitant de cette page d'information non seulement pour présenter les actions prévues, mais aussi leur état d'avancement et de réalisation, voire les obstacles auxquels elles se confrontent... en espérant qu'ils ne soient pas trop nombreux !

Le Conseil communal est conscient que l'action d'une commune reste tributaire de nombreuses décisions qu'elle ne maîtrise pas. Mais il n'en est pas moins convaincu que Val-de-Travers dispose d'atouts suffisants pour « aller de l'avant » et continuer de construire l'avenir dont il a besoin.

Appel à soumission pour parcelle agricole

La commune de Val-de-Travers dispose d'une parcelle agricole à affermer à Môtiers à compter du 1^{er} novembre 2017. Il s'agit de :

- Article 1097 du cadastre de Môtiers – SAU reconnue : 115.90 ares – Fermage : 452 francs par année

Les fermiers intéressés par cet objet peuvent obtenir les formulaires à remplir et toutes les précisions utiles auprès de la direction de l'économie et des finances (prendre contact par téléphone au 032 886 43 60 ou par courriel à FinancesEconomie.VDT@ne.ch). Seuls les fermiers domiciliés dans la commune et au bénéfice des paiements directs sont habilités à soumissionner. Le délai de dépôt des soumissions est fixé au 10 février 2017, la date du cachet postal faisant foi.

Les soumissionnaires dont le dossier est conforme seront convoqués pour une entrevue avec la commission d'attribution.

Arrêté de circulation routière - Môtiers

Le parcage est limité à une durée maximale de deux heures, de 8 h à 18 h, sur toute la Place du 24 Février à Môtiers. La validité du présent arrêté s'étend du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

EN BREF

Une nouvelle directrice à la crèche communale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, M^{me} Camille Ahmetaj est la nouvelle directrice de notre crèche communale. Elle succède à M^{me} Florbella Da Costa que nous remercions de son engagement en faveur de nos structures d'accueil pré et parascolaire.

Domiciliée à Couvet, mariée et mère de deux enfants, M^{me} Camille Ahmetaj détient un CFC d'assistante en soins et santé communautaire ainsi qu'un diplôme d'éducatrice de l'enfance ES obtenu en 2011. Elle travaille dans notre structure d'accueil depuis 2014, tout d'abord comme éducatrice, puis comme référente de site à Môtiers.

Le Conseil communal se réjouit de l'arrivée de M^{me} Camille Ahmetaj dans cette nouvelle fonction, dans laquelle elle pourra faire valoir ses qualités humaines, relationnelles, éducatives et organisationnelles et il lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans sa mission.

INFORMATIONS PRATIQUES

Centrale de réservation

Depuis le 3 janvier, la **Centrale de réservation** communale est située au Centre sportif régional, Rue du Clos-Pury 15 à Couvet, pour les réservations de toutes natures.

Téléphone au 032 889 42 70

Les horaires d'ouverture du lundi au vendredi sont les suivants :

- 08 h 00 – 11 h 30
- 13 h 30 – 17h00
- Guichet : 14 h 00 – 17 h 00 et sur rendez-vous les matins

ANNONCES

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours 4 postes de responsables de site des structures d'accueil pré et parascolaire, taux d'activité à 80 % - 100 % (H/F). Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/ressources-humaines/>

